



RAPPORT DE GESTION
POUR LE PREMIER TRIMESTRE TERMINÉ LE

30 JUIN 2022

Préparé par:

RESSOURCES & ÉNERGIE SQUATEX INC.
7055 Boul. Taschereau, Bureau 500
Brossard, Québec, J4Z 1A7

Le 24 août 2022

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2022

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion de Ressources & Énergie Squatex Inc (“Squatex” ou la “Société”) constitue le point de vue de la direction sur les activités courantes de la Société et discute des facteurs ayant affecté les résultats financiers de la période de trois mois terminée le 30 juin 2022 en comparaison avec les données de la même période de l'exercice précédent. Ce rapport est conforme aux normes de l'Instrument National 51-102 « Obligations d'information continue » et il devrait être lu en complément des états financiers intermédiaires résumés non audités pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2022 et des états financiers annuels audités pour l'exercice terminé le 31 mars 2022. Les états financiers intermédiaires résumés pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2022 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière tel que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS »), incluant les chiffres comparatifs. Les résultats sont présentés en dollars canadiens.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Ce rapport contient des énoncés qui doivent être considérés comme des déclarations prospectives. Lesdites déclarations se rapportent à des événements futurs ou à des résultats économiques futurs de Squatex et comportent des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus qui pourraient modifier de manière appréciable les résultats, rendements ou réalisations par rapport à ce qu'expriment ou laissent entendre les déclarations de Squatex. Les événements ou résultats réels pourraient être très différents. Les déclarations prospectives contiennent des mots ou expressions tels que « anticipe », « croit », « planifie » ou tout autre mot ou expression qui suggère l'atteinte de résultats futurs. Squatex décline toute intention ainsi que toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives, à moins que cela ne soit requis par la loi.

NATURE DES ACTIVITÉS

Squatex est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les Sociétés par actions et ses titres sont négociés sous le symbole « SQX » à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes (CSE). Jusqu'ici, l'exploration et la mise en valeur de propriétés pétrolières et gazières sur le territoire du Québec constituaient les principales activités de la Société. Depuis l'adoption en avril 2022 de la Loi 21 sur les hydrocarbures, Loi visant à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures sur les propriétés de recherches pétrolières et gazières sur le territoire du Québec, Squatex doit réorienter ses activités vers d'autres ressources ou énergies. Dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, la Société sera appelée à conclure des ententes de partenariat afin de diminuer les risques et les coûts de ses projets. Squatex envisage actuellement des activités d'exploration alternatives dans le secteur de l'énergie.

FAITS SAILLANTS

Le gouvernement du Québec a adopté récemment, en avril 2022, la Loi 21 sur les hydrocarbures visant à interdire tout travaux de recherche et d'exploitation de pétrole et de gaz et à abolir tous les permis de recherches d'hydrocarbures déjà émis sur son territoire.

La direction de Ressources & Énergie Squatex Inc, conjointement avec son partenaire Petrolympic Ltd ("Petrolympic"), avait intenté en 2019, par l'entremise de ses procureurs, une poursuite contre le Gouvernement du Québec qui a été déposée en Cour supérieure, district judiciaire de Québec. Cette action est toujours en cours.

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 juin 2022, Squatex a fait le suivi nécessaire des dossiers courants incluant deux visites de vérification de l'état du site de forage Massé No.2. Aucun travaux d'exploration sur le terrain n'ont été effectués.

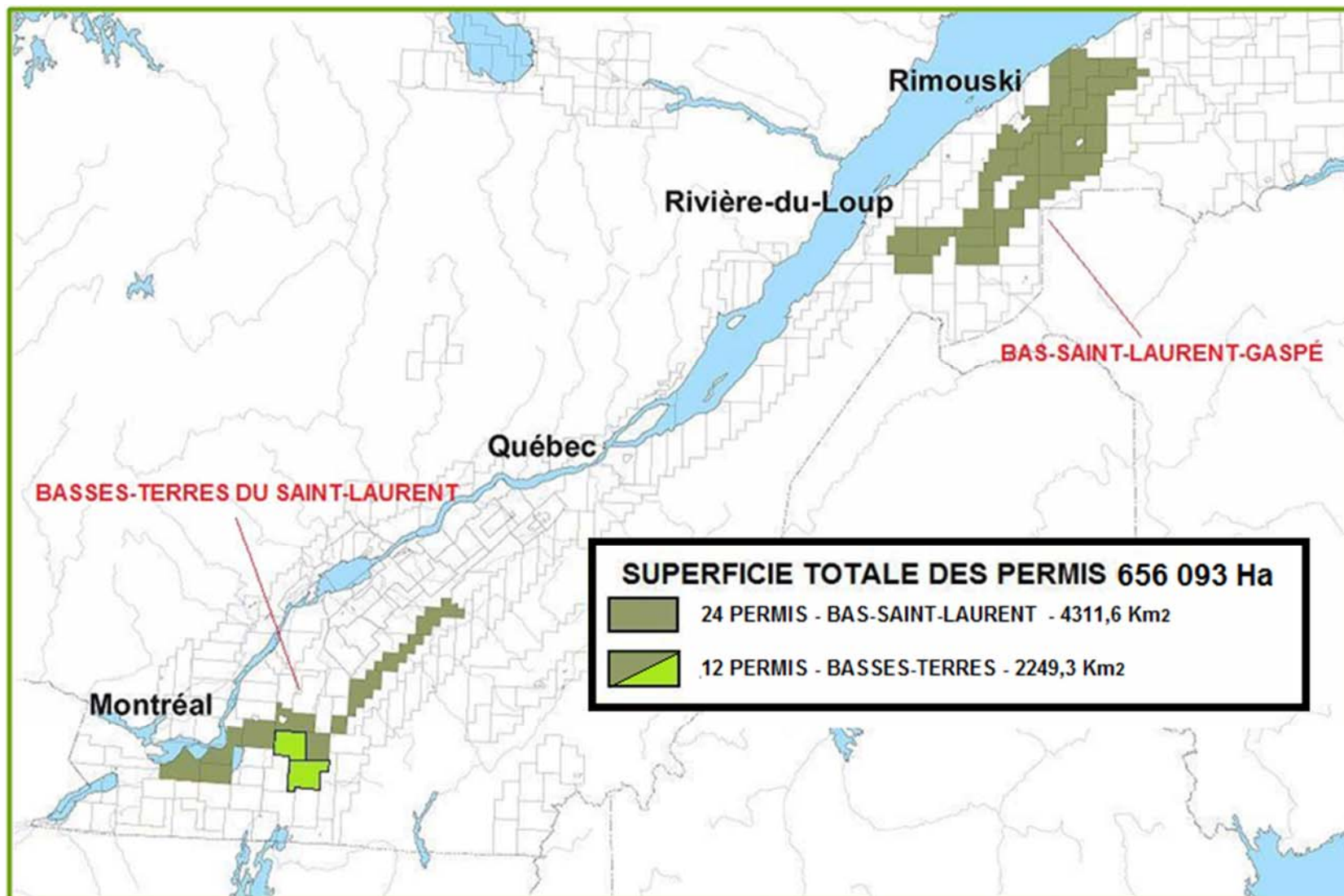
Rappelons que Squatex a jusqu'à récemment concentré ses recherches d'exploration sur ses permis du Bas-Saint-Laurent dans les séquences des roches d'âge Silurien. C'est ainsi que Squatex a fait la découverte de gaz en 2013 avec le forage Massé No.1 dans des dolomies hydrothermales très poreuses. En 2014, le forage Massé No.2 est venu confirmer et augmenter substantiellement la découverte initiale en rencontrant près de 1000 mètres de zones poreuses avec présence de gaz et de pétrole. Selon l'expertise indépendante de Sproule and Associates, la Structure Massé indique la probabilité d'un potentiel de la présence en place de 53,6 BCF de gaz et de 52.2 millions de barils de pétrole sur une superficie moyenne probable de 5,2 km².

SOMMAIRE DES PROPRIÉTÉS D'EXPLORATION

Au 30 juin 2022, Squatex, comme c'est le cas pour tous les autres détenteurs de permis, s'est vu retirer en avril 2022 par le Gouvernement du Québec, ses 36 licences totalisant une superficie de 6 560,93 km² (1,621,205 acres) pour l'exploration de pétrole et de gaz dans le Bassin des Appalaches du Québec sur les territoires des Basses-Terres du Saint-Laurent ainsi que du Bas-Saint-Laurent/Gaspé (Voir la carte ci-jointe).

Squatex avait comme partenaire d'exploration Petrolympic (30% d'intérêt) sur l'ensemble de ses permis d'exploration. Cambriam Ltd avait aussi gagné un intérêt de 60% sur une superficie de 80.0 km² (19,768 acres) chevauchant deux permis de Squatex dans les Basses-Terres.

CARTE DE LOCALISATION DES PERMIS D'EXPLORATION EXPROPRIÉS DE SQUATEX



ACTIVITÉS D'EXPLORATION

Au cours de la période de trois terminée le 30 juin 2022, Squatex a fait le suivi nécessaire de ses dossiers incluant deux visites de vérification de l'état du site de forage Massé No.2, mais n'a pas effectué de travaux d'exploration de terrain sur ses permis.

Rappelons que Squatex a concentré l'exploration de ses permis dans le Bas-Saint-Laurent dans les séquences des roches d'âge Silurien depuis 2002. C'est ainsi que Squatex a fait la découverte de gaz en 2013 avec le forage Massé No.1 dans des dolomies hydrothermales très poreuses. En 2014, le forage Massé No.2 est venu confirmer et augmenter substantiellement la découverte initiale en rencontrant près de 1000 mètres de zones poreuses avec présence de gaz et de pétrole. Selon l'expertise indépendante de Sproule and Associates, la Structure Massé indique la probabilité d'un potentiel de la présence en place de 53,6 BCF de gaz et de 52.2 millions de barils de pétrole sur une superficie moyenne probable de 5,2 km².

DÉPENSES D'EXPLORATION ENCOURUES

La Société compte sur l'expertise professionnelle de son équipe de géologues pour diriger et superviser ses programmes d'exploration. La direction évalue le bien-fondé des programmes d'exploration proposés et en approuve les dépenses lorsqu'elles sont jugées utiles et justifiées pour faire avancer les connaissances de façon prudente et nécessaire. Pour le trimestre terminé le 30 juin 2022, Squatex a dépensé 3 094 \$ (13 577 \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2021) sur ses permis d'exploration. De ces montants, Squatex ne s'attend pas à recevoir des crédits d'impôts relatifs aux ressources (Squatex s'attend à recevoir 2 961 \$ en crédits d'impôts relatifs aux ressources pour le trimestre terminé le 30 juin 2021), ce qui représente des dépenses d'exploration et d'évaluation nettes de 3 094 \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2022 et de 10 616 \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2021.

DIVULGATIONS TECHNIQUES

Les divulgations techniques apparaissant sous le titre "Faits Saillants" et "Activités d'exploration" ont été préparées par Paul Laroche, ing, M. Sc., qui est une personne qualifiée selon l'Instrument National 51-101.

EXEMPTION DES OBLIGATIONS

Depuis 2011, la période de validité des licences d'exploration de tout titulaire de licences d'exploration est suspendue, y incluant la période de validité des licences de Squatex. La Société conteste l'exigibilité des droits annuels par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. De plus, les titulaires de licences d'exploration, dont Squatex, sont exemptés des obligations de travaux statutaires.

Les règlements décrivent les droits annuels comme suit :

- 1° pour la première période de validité de la licence, de 54 \$ le km²;
- 2° au renouvellement de la licence fait en application de l'article 49, de 109 \$ le km²;
- 3° au renouvellement de la licence fait en application de l'article 50, de 272 \$ le km².

Les règlements prévoient les montants de travaux minimums suivants :

- 1° pour la première année de validité de la licence, le plus élevé entre 106 \$ le km² ou 6 343 \$;
- 2° pour la deuxième année de validité de la licence, le plus élevé entre 211 \$ le km² ou 12 686 \$;
- 3° pour la troisième année de validité de la licence, le plus élevé entre 317 \$ le km² ou 19 030 \$;
- 4° pour la quatrième année de validité de la licence, le plus élevé entre 423 \$ le km² ou 25 374 \$;
- 5° pour la cinquième année de validité de la licence, le plus élevé entre 529 \$ le km² ou 31 717 \$;
- 6° à partir du premier renouvellement de la licence fait en application de l'article 49, le plus élevé entre 529 \$ le km² ou 42 289 \$.

Le 12 avril 2022, la Loi 21 a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec. Cette Loi met fin à toutes activités de recherche et d'exploration pétrolière et gazière au Québec.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La Société est sujette aux lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont très difficiles à identifier en termes de résultats, de temps et d'impacts. Au meilleur de sa connaissance, Squatex conduit ses opérations dans les règles de l'art de manière à être cohérente avec la législation et la réglementation gouvernementale en matière d'environnement.

RISQUES ET INCERTITUDES

L'exploitation pétrolière et gazière comporte de nombreux risques. Le succès commercial à long terme de Squatex dépend de son aptitude à trouver, à acquérir, à développer et à exploiter commercialement des réserves de pétrole et de gaz naturel. L'augmentation future des réserves de Squatex dépendra, non seulement de son aptitude à effectuer de la prospection et du développement des propriétés qu'elle pourra détenir de temps à autre, mais également de son aptitude à choisir et à acquérir des propriétés productives et des zones productives possibles appropriées. De plus, même si de telles occasions d'acquisition ou de participation sont identifiées, Squatex peut décider qu'en fonction des conditions actuelles du marché, des modalités d'acquisition et de participation ou d'établissement des prix font en sorte que de telles acquisitions ou participation soient non rentables.

INCERTITUDE QUANT AUX RÉSERVES ESTIMATIVES DE GAZ NATUREL ET DE PÉTROLE BRUT

L'estimation des réserves pétrolières et gazières relève d'un processus complexe qui repose sur un nombre considérable de décisions et d'hypothèses permettant d'évaluer les données géologiques, géophysiques, d'ingénierie et économiques qui sont disponibles à l'égard de chaque réservoir. Par conséquent, de telles estimations sont imprécises de nature. Les données réelles quant à la production future du pétrole et du gaz, les revenus et les dépenses pétrolières et gazières peuvent varier de façon importante. Toute fluctuation importante dans ces hypothèses pourrait avoir des conséquences importantes sur les quantités estimatives et la valeur actuelle des réserves. De plus, ces réserves peuvent faire l'objet de révisions à la hausse ou à la baisse compte tenu de l'historique de production, des résultats qui seront obtenus lors de travaux d'exploration et des mises en valeur futures, des cours en vigueur pour le pétrole et le gaz et d'autres facteurs dont plusieurs sont indépendants de la volonté de Squatex. Il est fort probable que la production réelle ainsi que les revenus, les impôts, les dépenses de mise en valeur et les frais d'exploitation à l'égard des réserves varieront par rapport aux estimations établies et ces variations pourraient être importantes.

IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION

L'industrie du pétrole et du gaz est assujettie à des mesures de contrôle élaborées et à la réglementation mise en place par les divers paliers de gouvernement visant les prix, les redevances, la détention de terrains, les quotas de production, l'importation et l'exportation du pétrole et du gaz et la protection de l'environnement.

L'industrie du pétrole et du gaz naturel est aussi actuellement assujettie à une réglementation environnementale en vertu de diverses lois fédérales et provinciales. Ces lois prévoient des restrictions et des interdictions quant à l'émission ou la libération de diverses substances produites ou utilisées relativement à certaines activités d'exploitation de l'industrie du pétrole et du gaz et qui ont des incidences sur l'emplacement des puits et des installations et sur la mesure dans laquelle l'exploration et la mise en valeur sont autorisées. En outre, la législation exige que l'abandon et la revalorisation des puits et de l'installation soient effectués à la satisfaction des autorités provinciales. Ces lois peuvent donner lieu à l'imposition d'amendes et de pénalités, à la suspension ou à la révocation des permis et autorisations nécessaires à l'exploitation d'une entreprise et la responsabilité civile pour dommages causés par la pollution. Au Québec, les questions relatives au respect de l'environnement sont régies, depuis le 21 septembre 1972, par la loi intitulée la Loi sur la qualité de l'environnement (la « Loi québécoise sur la protection de l'environnement »). La loi québécoise sur la protection de l'environnement impose des obligations de respect de l'environnement, d'information et de surveillance. En outre, elle met en place un processus d'étude d'impact et de consultation publique plus élargie sur les questions d'évaluation environnementale et d'application de la loi.

BESOINS FUTURS DE FINANCEMENT ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

La Société aura besoin de financement additionnel à l'avenir afin de poursuivre ses activités, notamment ses programmes d'exploration et de mise en valeur. Si le financement est obtenu par l'émission d'actions nouvellement émises, le contrôle de Squatex peut en être touché et les actionnaires pourraient subir une dilution additionnelle. Dans la mesure où le financement n'est pas disponible, cela pourrait avoir des conséquences sur des engagements en matière de travaux ce qui pourrait à son tour entraîner l'impossibilité pour la Société de poursuivre, en tout ou en partie, son programme projeté d'exploration et de mise en valeur.

DÉPENDANCE À L'ÉGARD DU PERSONNEL CLÉ

Le succès de la Société dépendra en grande partie de la qualité de sa direction. La perte des services de ces personnes, ou l'incapacité d'intéresser un personnel de qualité équivalente, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur l'exploitation et les perspectives commerciales de la Société.

MISE EN MARCHÉ

La Société opère dans un environnement concurrentiel où le prix des matières premières dépend de plusieurs facteurs qui sont indépendants de la volonté de la Société. Les cours du pétrole et du gaz naturel ont fluctué énormément dans le passé. Les cours du pétrole sont fonction de l'offre et de la demande à l'échelle internationale, et les événements politiques, notamment au Moyen-Orient, peuvent avoir une influence importante sur les cours du pétrole et son approvisionnement à l'échelle mondiale. Toute chute dans les prix du pétrole ou du gaz naturel pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur l'exploitation future et la situation financière de la Société et sur le niveau des dépenses engagées pour l'acquisition de réserves futures de pétrole et de gaz. De plus, la commercialisation de la production de la Société dépendrait de la disponibilité et de la capacité des systèmes de collecte et des pipelines, des conséquences de la réglementation fédérale et provinciale, et sur la conjoncture économique générale. Tous ces facteurs sont indépendants de la volonté de la Société.

Le prix du gaz naturel vendu dans le commerce interprovincial et international est établi par voie de négociations entre les acheteurs et les vendeurs. Le prix que perçoit un producteur de gaz naturel dépend, en partie, des prix des combustibles concurrents, du type de gaz naturel produit, de l'accès de moyens de transport en aval, de la durée du contrat, des conditions climatiques et de l'équilibre de l'offre et de la demande.

REVENDEICATIONS TERRITORIALES

Aucune des propriétés dans lesquelles la Société détient un intérêt ne fait actuellement l'objet de revendications territoriales de la part de nations autochtones. Aucune assurance ne peut toutefois être fournie à l'effet que tel ne sera pas le cas à l'avenir.

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2022

DISPONIBILITÉ D'ÉQUIPEMENT DE FORAGE ET ACCÈS

Les activités d'exploration et de mises en valeur pétrolières et gazières dépendent de la capacité de se doter d'équipement de forage et d'équipement connexes plus particulièrement dans les zones où ces activités sont exercées. La demande pour un tel équipement limité ou des restrictions quant à l'accès pourraient avoir une incidence sur la capacité de la Société de se doter d'un tel équipement et pourraient retarder les activités d'exploration et de mises en valeur, le cas échéant.

GESTION DE LA CROISSANCE

La Société pourrait être soumise à des risques liés à sa croissance, notamment les contraintes et les pressions sur ses systèmes et ses mesures de contrôle internes. La capacité de la Société à procéder à une gestion de la croissance efficace exigera d'elle de mettre en oeuvre et d'améliorer continuellement ses systèmes d'exploitation et d'information financière et d'accroître, de former et de gérer sa main d'oeuvre de base.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CHOISIES

POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS TERMINÉES LES 30 JUIN 2022, 2021 ET 2020

	2022	2021	2020
EXPLOITATION	\$	\$	\$
Dépenses nettes d'exploration et d'évaluation	3 094	10 616	38 758
Perte nette et perte globale	(74 967)	(101 876)	(115 350)
Perte par action, de base et diluée	(0,0006)	(0,0008)	(0,0009)

ANALYSE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES

Durant le premier trimestre terminé le 30 juin 2022, aucune activité engendrée par Squatex n'a généré de revenu.

PERTE NETTE

La perte nette et globale est passée de 101 876 \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2021 à 74 967 \$ pour la même période terminée le 30 juin 2022. Cette diminution de la perte de 26 909 \$ s'explique par une diminution des services professionnels de 25 012 \$ qui est principalement expliquée par une baisse des honoraires d'avocat étant donné que le litige qui concernait les crédits relatifs aux ressources a été réglé au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2022. Les dépenses d'exploration et d'évaluation nettes des crédits d'impôts attendus ont également diminué de 7 522 \$. Puisque la Loi 21 qui a pour but de mettre fin aux activités pétrolière et gazière au Québec a été adopté en avril 2022, ces frais sont réduits au minimum.

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2022

INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

	Année du 31 mars 2023	Année du 31 mars 2022				Année du 31 mars 2021		
	T1 \$	T4 \$	T3 \$	T2 \$	T1 \$	T4 \$	T3 \$	T2 \$
Chiffre d'affaires	—	—	—	—	—	—	—	—
Résultats nets	(74 967) \$	(59 872) \$	(39 215) \$	(221 718) \$	(101 876) \$	(342 311) \$	(382 935) \$	(101 817) \$
Total des actifs	25 954 \$	25 902 \$	25 839 \$	42 030 \$	83 717 \$	89 137 \$	319 705 \$	434 068 \$
Total des passifs	2 107 428 \$	2 032 409 \$	1 972 474 \$	1 949 450 \$	1 769 419 \$	1 672 964 \$	1 597 220 \$	1 364 648 \$
Résultat de base et dilué par action	(0,0006) \$	(0,0005) \$	(0,0003) \$	(0,0018) \$	(0,0008) \$	(0,0028) \$	(0,0031) \$	(0,0008) \$

	AU 30 JUIN 2022	AU 31 MARS 2022	AU 31 MARS 2021
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE			
Fonds de roulement (néгатif)	(2 081 474)	(2 006 507)	(1 583 826)
Actif Total	25 954	25 902	89 137
Passif total	(2 107 428)	(2 032 409)	(1 672 963)
Capitaux propres (néгатifs)	(2 081 474)	(2 006 507)	(1 583 826)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le fonds de roulement de la Société s'est détérioré de 74 967 \$ entre le 31 mars 2022 et le 30 juin 2022. Ceci est expliqué par l'augmentation des dus à une société sous contrôle commun de 45 000 \$ (pour que Squatex soit en mesure de payer les dépenses courantes), une nouvelle provision pour les rentes annuelles de 2019-2020, 2020-2021 et de 2021-2022 de 13 226 \$ qui représentent les intérêts selon les états de compte reçus du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles et au cumul des intérêts sur le dû à une société sous contrôle commun de 26 018 \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2022.

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2022

TRIMESTRES TERMINÉS LES	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020
FLUX DE TRÉSORERIE			
Flux de trésorerie issu des activités opérationnelles	(44 907)	(38 607)	(70 901)
Flux de trésorerie issu des activités d'investissement	-	-	-
Flux de trésorerie issu des activités de financement	45 000	35 000	67 000

SITUATION DE TRÉSORERIE

Au 31 mars 2022, la Société disposait de 11 448 \$ en trésorerie. Au 30 juin 2022, la Société disposait de 11 541 \$ en trésorerie soit une augmentation de 93 \$. La trésorerie est donc stable puisque la société sous contrôle commun injecte des liquidités pour permettre à Squatex de conserver un niveau d'encaisse similaire tout en payant les fournisseurs pour les dépenses courantes et relatives au strict minimum.

CONTINUITÉ D'EXPLOITATION ET COVID-19

CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les états financiers intermédiaires résumés ont été établis conformément aux IFRS incluant l'hypothèse de la continuité d'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités. Pour déterminer si le principe de continuité d'exploitation est valable, la direction tient compte de toute l'information à sa disposition concernant les perspectives de la Société pour au moins les 12 prochains mois suivant la fin de la période de présentation de l'information financière.

La Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des réserves de pétrole et de gaz économiquement exploitables et donc n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie positifs de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 30 juin 2022, la Société présentait un fonds de roulement négatif de 2 081 474 \$ et un déficit de 9 938 527 \$.

De plus, une incertitude quant au futur de l'exploration pétrolière et gazière existe au Québec. Depuis 2011, un moratoire sur l'exploration des gaz schistes était imposé au Québec. Ce moratoire aurait pu être levé lors de la mise en place, en septembre 2018, de la nouvelle Loi des Hydrocarbures (la "Loi"). Cependant, certains règlements de cette Loi causent des difficultés additionnelles pour les opérations pétrolières et gazières. Le 12 avril 2022, le projet de loi 21 a été adopté par l'Assemblée nationale du Québec. Cette loi met fin à toutes les activités de recherche et d'exploitation des hydrocarbures au Québec et le gouvernement du Québec dédommagera les entreprises qui détiennent des permis, tel que Squatex. Squatex songe présentement à se réorienter dans d'autres domaines de recherche de ressources d'énergie. Les obligations, en lien avec les permis d'exploration, sont contestées par la Société.

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2022

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de d'autres activités, au dédommagement qui sera offert par le gouvernement du Québec ainsi que du support continu des fournisseurs et de la compagnie sous contrôle commun. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration et ses opérations au cours des dernières années, rien ne garantit qu'elle réussisse à obtenir d'autres financements à des termes acceptables dans l'avenir. Ces incertitudes significatives jettent un doute important relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités et par conséquent le caractère approprié de l'utilisation des IFRS s'appliquent aux entités en situation de continuité d'exploitation.

Les états financiers intermédiaires résumés n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité d'exploitation n'était pas approuvée. Ces ajustements pourraient être significatifs.

COVID-19

De plus, en mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie mondiale à la suite de l'émergence et de la propagation rapide d'une nouvelle souche de coronavirus («COVID-19»). L'épidémie et les mesures ultérieures visant à limiter la pandémie ont contribué à des baisses importantes et à la volatilité des marchés financiers. La pandémie a nuit à l'activité commerciale mondiale, notamment en réduisant considérablement la demande mondiale de pétrole brut. L'ampleur totale de l'impact de COVID-19 sur les activités et les performances financières futures de la Société est actuellement inconnue, mais pourrait être important. La Société surveille les développements afin d'être en mesure de prendre les mesures appropriées au besoin.

SOURCES DE FINANCEMENT

La principale source de financement provient de l'investissement des porteurs d'actions, de billet à payer envers une société sous contrôle commun, de la renonciation, par une société sous contrôle commun, de ses honoraires pour une période totale de 8 ans au 31 mars 2021, l'annulation du contrat pour les services du président à compter du 1^{er} avril 2021 et le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources.

ARRANGEMENTS HORS ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin 2022, la Société ne détient aucun arrangement hors de l'état de la situation financière significatif autre que les engagements relatifs aux obligations statutaires pour les permis d'exploration qu'elle détient, engagements contestés par la société.

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2022

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants et les sociétés contrôlées par ceux-ci, comme il est expliqué ci-dessous.

Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres du comité de direction ou non) et les dirigeants seniors. Il n'y a aucune rémunération versée ou payable aux principaux dirigeants pour des services en tant qu'employés. Les honoraires chargés par ces derniers ou par une société contrôlée par ceux-ci, pour les trimestres terminés les 30 juin, sont présentés ci-dessous:

	2022	2021
	\$	\$
Dépenses d'exploration et d'évaluation nette des crédits d'impôts	3 094	10 616
Services professionnels	7 219	7 005
Charges financières	26 018	19 731

Au 30 juin 2022, il résulte de ces opérations un solde à payer de 7 063 \$ (9 299 \$ au 31 mars 2022), en plus des intérêts à payer de 258 551 \$ (232 532 \$ au 31 mars 2022). De plus, le dû à une société sous contrôle commun de 717 600 \$ (672 600 \$ au 31 mars 2022) est une transaction entre parties liées.

Le 1er avril 2021, une société sous contrôle commun a mis fin à son entente pour la rémunération de ses services, pour les services du président. Aucune valeur n'a été attribuée à ces services.

PROVISIONS

Rentes annuelles de 2019-2020, de 2020-2021 et de 2021-2022

Le 26 juillet 2019, la Société a reçu un avis de paiement des rentes annuelles de la part du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (« MERN »). Ces rentes s'élèveraient à un montant global de 339 305 \$ pour la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020 et seraient partagées avec le partenaire Petrolympic. Le 31 octobre 2020, la Société a reçu un état de compte des rentes annuelles 2020-2021 de la part du MERN. Ces rentes s'élèveraient à un montant global de 342 599 \$ et seraient également partagées avec le partenaire Petrolympic. En novembre 2020, la Société a payé une partie des rentes 2020-2021 au MERN. En août 2021, la Société a reçu un état de compte indiquant les frais annuels de 2021-2022 de la part du MERN. Le 31 mars 2022, la Société a reçu un état de compte faisant état des rentes annuelles 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 et d'intérêts relatifs au paiement en retard de ces rentes. Ces frais annuels s'élèveraient à un montant total de 349 187 \$ et seraient aussi partagés avec le partenaire Petrolympic. La Société conteste l'avis de paiement et les états de compte du MERN et a déposé une procédure judiciaire pour faire respecter ses droits.

Sans préjudice quant à cette poursuite judiciaire, la Société a inscrit, à titre de provision à l'état de la situation financière, les droits annuels réclamés par le MERN pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 (au net du paiement effectué en novembre 2020) de même que les intérêts y afférents. Ainsi, au 30 juin 2022, la Société a comptabilisé une provision spécifique de 1 069 783 \$ (1 056 557 \$ au 31 mars 2022), dont 320 935 \$ (316 967 \$ au 31 mars 2022) serait à recevoir de son partenaire si la Société payait ces sommes.

ADOPTION DE NORMES COMPTABLES

Il n'y a pas de nouvelles normes et interprétations qui ont été adoptés par la Société au cours du trimestre

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

À la date d'autorisation de ces états financiers intermédiaires résumés, de nouvelles normes et interprétations des normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptées de manière anticipée. La direction prévoit que l'ensemble des prises de position seront adoptées dans les méthodes comptables de la Société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de celles-ci. La direction ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations publiées aient une incidence importante sur les états financiers de la Société.

JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Se référer à la note 5 des états financiers audités de l'exercice terminé le 31 mars 2022.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES INSTRUMENTS

Se référer à la note 10 des états financiers audités de l'exercice terminé le 31 mars 2022.

ACTIONS EN CIRCULATION

Le tableau suivant indique le nombre d'actions en circulation au 24 août 2022 et le nombre total de titres en circulation :

Actions ordinaires	123 850 656
--------------------	-------------

INFORMATIONS ADDITIONNELLES EXIGÉES DES ÉMETTEURS ÉMERGENTS SANS PRODUITS D'EXPLOITATION SIGNIFICATIFS

L'activité principale de la Société est l'exploration pétrolière et gazière et le bilan des travaux menés par la Société est présenté dans le rapport 51-101 que l'on peut retrouver sur SEDAR.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Le présent rapport de gestion est préparé en date du 24 août 2022. Ce même rapport, ainsi que davantage de renseignements sur la Société sont disponibles sur le site Internet de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.